

Actualité Économie & Business

Emmanuelle Wargon, présidente de la Commission de régulation de l'énergie

« La France n'a pas de marge de manœuvre sur le prix du gaz »

TRANSITION Face à notre dépendance au gaz, la France doit accélérer l'électrification. Une étude récente encourage le développement des renouvelables, bénéfiques pour le pouvoir d'achat

INTERVIEW

Le prix du gaz augmente de 6,6 % au 1^{er} novembre. Sur un an, la hausse du prix atteint 50 %. Faut-il s'attendre à de nouvelles hausses en 2027 et de quelle ampleur ?

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) ne fait que constater le prix du gaz, le tarif réglementé ayant été supprimé par le législateur en 2023. On parle de « prix repère », qui permet aux Français de choisir leur contrat et leur fournisseur. Cet indicateur, qui dépend des marchés mondiaux du gaz, a augmenté de 42 % depuis janvier. Cette hausse, très significative, est consécutive au blocage du détroit d'Ormuz. La France, important 95 % du gaz qu'elle consomme, n'a pas de marge de manœuvre sur le prix auquel elle l'achète.

Peut-on limiter cette dépendance, et agir tout de même sur le prix ?

À date, nous ne produisons que 5 % du gaz que nous consommons, grâce à la méthanisation. Augmenter cette part serait bénéfique pour la souveraineté, mais sans effet sur le prix à court terme, qui est fixé par les cours mondiaux.

D'où l'enjeu de l'électrification pour ne plus être prisonnier d'une énergie fossile très chère. À quel rythme peut-on opérer ce basculement ?

Le gouvernement s'appuie sur une stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui nous projette sur un horizon 2050 et qui prévoit une forte diminution de la consommation du gaz. Pour autant, aucune projection ne prévoit de s'en passer totalement. Selon les scénarios, la SNBC prévoit de réduire de 20 à 50 % notre consommation de gaz, et d'accroître significativement la part de biogaz décarboné, produit par méthanisation en France et en



Emmanuelle Wargon.

LÉO-PAUL RIDET

Europe. Elle prévoit également de substituer une grande partie de notre gaz, de même que le pétrole, par de l'électricité bas carbone, produite sur notre sol. À terme, l'ambition est de bénéficier de sources d'énergie souveraines, décarbonées et dont les prix sont maîtrisables.

Cette réduction de notre consommation de gaz et son remplacement par des énergies alternatives pose la question des changements d'infrastructures qui risquent d'occasionner des surcoûts...

La CRE conclut dans son rapport sur l'avenir des infrastructures gazières, dont la plus grande partie d'entre elles devra être conservée, même si la consommation baisse. Il faudra donc trouver un mécanisme pour que le prix reste soutenable pour le consommateur, malgré la baisse des volumes. Une partie de la réponse passe également par une approche locale multi-énergies, entre le gaz, les réseaux de chaleur, l'électrification, etc. Enfin, la CRE suivra la démarche lancée par le gouvernement pour déployer cette transition à l'échelle d'une centaine de territoires volontaires.

On entend souvent les politiques dire : « Le nucléaire est une énergie souveraine et peu chère. » Néanmoins, le tarif de l'électricité a augmenté en août et il faudra financer les nouveaux réacteurs...

L'électricité ne connaît pas une augmentation comparable à celle du gaz. Les tarifs réglementés de vente de l'électricité ont baissé de 15 % en février 2025 et sont restés stables en 2026 avant d'augmenter de 2,5 % le 1^{er} août. Le nucléaire existant est un atout essentiel de souveraineté et de maîtrise des coûts. Rappelons que la facture se divise en trois parts à peu près égales : l'électricité, le tarif de réseau, qui permet d'acheminer l'électricité jusque chez vous, et les taxes. Moderniser les réseaux, les entretenir, les adapter au changement climatique peut parfois justifier des hausses. Mais plus on produit d'électricité décarbonée, nucléaire comme renouvelable, moins on dépend des prix de marché. C'est la grande différence entre le gaz et l'électricité : on importe l'un, on exporte l'autre. L'électrification du pays est un vecteur majeur de souveraineté.

Certains demandent une pause sur les investissements dans le renouvelable au prétexte des coûts et du manque de rentabilité. Que leur répondez-vous ?

Nous avons évalué l'impact des énergies renouvelables (EnR) électriques pour le budget de l'État à environ 7,2 milliards d'euros pour 2026. Ce chiffre sera revu à la baisse à cause des prix actuels de l'électricité, plus élevés qu'anticipé. En effet, plus les prix sont élevés, plus ce soutien baisse. Les EnR ont même à l'inverse contribué au budget de l'État à hauteur de 4 milliards d'euros en 2023, quand les prix étaient au plus haut. Par ailleurs,

nous venons de publier une étude qui évalue l'impact des capacités EnR ajoutées entre 2020 et 2025. D'un côté, cela fait baisser le prix de marché de l'ordre de 20 euros du mégawattheure – cela représente presque 8 milliards d'euros rendus annuellement aux entreprises et aux consommateurs – et un coût d'environ 2,7 milliards par an en moyenne. De notre point de vue, le développement des EnR est clairement bénéfique pour le pouvoir d'achat des consommateurs. Il faut bien comprendre que les EnR constituent une assurance pour le système français. En cas de sécheresse menant à une baisse de production du nucléaire ou de l'hydroélectricité, elles sont en mesure de prendre le relais.

Le renouvelable a donc vocation à se développer ? Jusqu'à quelle proportion ?

Le renouvelable (solaire et éolien) a représenté 15 % de l'électricité produite en France en 2025 (28 % avec l'hydroélectricité). Dans notre rapport, nous évaluons qu'à l'horizon 2040, augmenter les capacités EnR jusqu'à 50 % au-delà du parc actuel continuerait à être bénéfique pour le système d'un point de vue économique. Une bonne manière de répondre à la croissance de la demande électrique prévue ces prochaines années, en attendant la mise en service du nouveau nucléaire. ●

PROPOS RECUEILLIS
PAR ANTONIN ANDRÉ



Avec l'augmentation du prix du gaz en novembre, notre dépendance va-t-elle évoluer ?

ANDRÉ/ABACA